



Société de tir Le Pleureur

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 1994 à l'hôtel de la Poste à 1934 Le Châble

L'assemblée a été convoquée le 14 février 1994 et peut donc siéger valablement.

1. Souhais de bienvenue

Le Président ouvre l'assemblée à 20h20 et souhaite la bienvenue à tous les membres.
Il donne connaissance de l'ordre du jour qui est accepté tel que présenté :

1. Souhais de bienvenue
2. Appel nominatif par feuille circulante
3. Distribution des médailles de maîtrise et des prix
4. Nomination des scrutateurs
5. Lecture et approbation du procès-verbal de l'AG 1993
6. Rapport de la Caissière, lecture des comptes
7. Rapports des vérificateurs de comptes et décharge aux organes
8. Fixation des cotisations et budget 1994
9. Rapports des responsables des disciplines
10. Rapport du Président
11. Rapport des délégués
12. Présentations et admissions des nouveaux membres - Démissions
13. Elections statutaires
14. Nomination du Président
15. Activités 1994
16. Divers et propositions individuelles
17. Clôture de l'Assemblée

2. Appel nominatif par feuille circulante

Le Secrétaire fait circuler la feuille des présences qui lui est ensuite rendue.
Sur un total de 168 membres, 36 sont présents et 18 sont excusés. (Voir annexe)

3. Distribution des médailles de maîtrise et des prix

Le Secrétaire informe qu'une erreur a été commise lors du relevé du tir obligatoire 50m : Norbert Terrettaz a été oublié ce qui, corrigé, modifie les classements de ce tir, du challenge François Sarrasin et du Roi du tir pistolet où il prend partout la 1ère place. Au roi du tir 300m, J.-P. Besse a également été oublié. Il prend la 12ème place. Des feuilles comportant ces modifications sont mises à disposition.
Le vice-président remet aux bénéficiaires les médailles de maîtrise et autres prix.



Société de tir Le Pleureur

4. Nomination des scrutateurs

Sont nommés scrutateurs : Marcel Coquoz et Maurice Besse.

5. Lecture et approbation du procès-verbal de l'AG 1993

Le Secrétaire lit le protocole de l'AG 1993 qui est approuvé sans opposition.

6. Rapport de la Caissière, lecture des comptes

La caissière donne lecture des comptes qui bouclent avec un bénéfice de fr. 5'763.85

Un résumé des comptes est remis à l'assemblée. (Voir annexes)

Après un temps d'étude, aucune question n'est posée.

7. Rapports des vérificateurs de comptes et décharge aux organes

Martin Gay donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes établi avec André Fellay. Ils constatent avec plaisir un bénéfice et félicitent la caissière de son travail.

Ils conseillent à l'assemblée d'approuver les comptes et leur rapport. (Voir annexes)

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

8. Fixation des cotisations et budget 1994

Au vu des résultats financiers obtenus cette année, le comité propose de maintenir la cotisation à fr. 40.--

Une proposition de budget est remise à chacun et quelques postes sont expliqués en détail.

L'assemblée approuve le budget tel que présenté.

9. Rapports des responsables des disciplines

Marc Voeuffray, puis Hilaire Besse à la place de Georgy May pour le 50m, Pascal Michaud, Bernard Michaud, Pierre-Yves Besse et Jean-Pierre Besse résumant à l'assemblée l'année écoulée et relèvent les résultats les plus marquants. (Aucun rapport écrit n'a été remis au secrétaire)

10. Rapport du Président

Voir rapport en annexes



Société de tir Le Pleureur

11. Rapport des délégués

Hilaire prend la parole et informe que le projet d'agrandissement suit son cours. Il n'y a pas eu d'assemblée des délégués à ce jour et il dispose de peu d'informations.

Par la suite, Nicolas Meichtry, arrivé avec un peu de retard suite à une commission du Gd Conseil, développera les points suivants :

- Il remercie les concierges pour leur activité et leur engagement
- Il relève que le projet d'agrandissement suit son cours et que les délégués seront convoqués dès que l'avant-projet sera terminé. Les travaux devraient débuter fin 94, si tout va bien, et expose l'idée de l'association qui veut faire un gros effort d'information à la population afin d'éviter tout retard.
- Il note la suspension des cotisations des sociétés du fait que l'association dispose de réserves suffisantes et peut se contenter de créances. Cet argent reste donc à disposition des sociétés.
- Il souhaite que les conditions météo permettent l'ouverture du stand le 4 mars et relève qu'il s'agit de la date la plus précoce depuis la création du stand, ce qui témoigne du fait que l'association se veut au service de tous les tireurs.
- Le programme de tir 94 soumis par le Pleureur est accepté tel que présenté, sous réserve du 19 mars, fête de la St-Joseph, où il demande de prendre contact avec la commune de Vollèges.
- A propos de la cantine, il s'ensuit une certaine joute oratoire entre Maurice Besse et Nicolas, joute qui ne pourra que se terminer devant un verre de rouge, offert par on ne sait trop qui !

12. Présentations et admissions des nouveaux membres

L'Assemblée accepte les nouveaux membres suivants :

Alter Jean-Luc	26.03.1960		1932 Bovernier
Bibler Jean-Damien	26.02.1974	Boucher	1936 Verbier-Station
Charvoz Ulrich	23.07.1969	Agent de police	1928 Ravoire
De La Cruz Francisco	22.09.1959	Machiniste	1936 Verbier-Station
Deslarzes Michel	22.08.1975		1934 Le Châble
Felley Julien	25.12.1978		1934 Le Châble
Gabioud Guy-Michel	06.02.1957		1937 Orsières
Granges Charly	26.01.1939		1920 Martigny
Lang-Willar Jean-Pierre	29.09.1918	Retraité	1936 Verbier-Station
Maret Olivier	02.02.1970	Agent de police	1948 Lourtier
Riotton Sonia	29.03.1972	Ass. médicale	1934 Le Châble
Troillet Daniel	03.09.1946	Employé communal	1934 Le Châble
Troillet Jean-Daniel	11.01.1977	Employé communal	1934 Le Châble
Walker Pierre-Antoine	14.10.1966	Gendarme	1934 Le Châble

et prend note des démissions de

René Crettex de Martigny (manque de temps)

Bernard Michaud demande si ces membres ont été convoqués - ce qui est le cas - et déplore l'absence de la plupart d'entre eux, ce que personne ne conteste. Le Secrétaire relève la présence d'un nouveau et les excuses écrites de 2 autres. A la question de savoir si MM. Gabioud et Granges participent aux challenges, il est répondu par l'affirmative. Il précise que ceux-ci sont avant tout intéressés par l'infrastructure du stand qui leur permet de s'entraîner dans de meilleures conditions qu'à Martigny.



Société de tir Le Pleureur

13. Elections statutaires

Le comité actuel remet son mandat en jeu. Il est renouvelé par acclamations. Il en est de même pour l'entrée en fonction de Jean-Michel May qui prend en main le secteur du 50 m en remplacement de Georgy May, démissionnaire en 1993. Il précise accepter pour une année afin de se rendre compte de la charge de travail représentée.

14. Nomination du Président

Hilaire remet en jeu sa place mais, sous les applaudissements nourris, ne peut qu'accepter de poursuivre la tâche entreprise.

15. Activités 1994

Le secrétaire commente le programme et précise quelques dates qui ne figurent pas sur la feuille envoyée à tous les membres en même temps que la convocation à l'AG. Un programme complet sera à disposition au stand.

Hilaire demande que les dates limites des tirs soient scrupuleusement respectées car il faut que les résultats puissent être renvoyés dans les délais.

Des précisions sont apportées quant aux tirs cantonaux de SG, AI et VD auxquels participera notre section.

16. Propositions individuelles et divers

1. Bal : Hilaire propose qu'un bal soit de nouveau mis sur pied, ce qui est accepté.

2. Il en va de même pour le tir de **maîtrise**.

3. Tir de la Fédération 1995. Pascal Moulin, Président de la FTBVS, expose l'organisation générale de ce tir organisé sous l'égide du comité de la Fédération. Il demande que chacun remplisse la tâche qui lui sera proposée afin de parvenir à un parfait déroulement. A relever que notre comité a donné son accord pour la mise sur pied de ce tir et ce, tel que demandé par la Fédération.

4. Tir de la Fédération 1997. Le comité propose que nous organisions ce tir. Il s'ensuit un débat pour savoir si ce sera en 97 ou en 98. Au vote, 1997 l'emporte par 15 voix contre 11.

5. Règlement des challenges. Le comité présentera dès que possible un règlement remanié des challenges et des rois du tir. Il prend note de la proposition de Bernard Michaud de faire un classement Rois du tir Vétérans. Il rappelle que le tir d'ouverture compte pour le roi du tir.

Bernard Corthay demande que Finges soit inclus dans le roi du tir, ce qui est refusé par 15 voix contre 5 pour. Hilaire présente le challenge qu'il met en jeu et informe que Maurice et Pierre-Yves Besse en mettent en jeu également.

6. Hilaire propose que les autres sociétés soient contactées pour la création d'un **tir de fermeture** du stand, tir supplémentaire au tir de clôture et ouvert aux tireurs extérieurs. Après l'accord de principe de l'assemblée, il fera le nécessaire en cours d'année.



Société de tir Le Pleureur

7. Le comité présente le projet de **règlement sur l'encouragement au tir de performance**. Une longue discussion, impossible à relater ici, permet à chacun de s'exprimer. Mis au vote, le projet est refusé et l'assemblée décide de rester à la situation actuelle qui prévoit le remboursement du carnet de tir, de la taxe hors canton et de la passe section des tirs cantonaux auxquels participe notre section ainsi que du tir de la FTBVS. La contribution, sous forme de munition, accordée pour les entraînements aux matcheurs est également maintenue.

Certains ayant proposé que la munition d'entraînement vendue au stand soit abaissée de 10 à 15 %, voient leur proposition acceptée.

Ces décisions entraîneront des corrections du budget.

8. Le Secrétaire informe l'assemblée de **l'informatisation des tirs obligatoires et en campagne** qui est en voie de réalisation suite à l'achat des machines et des programmes nécessaires. Le tout devrait se monter à environ fr. 3'500.-- répartis sur les comptes 93 et 94. Les autres sociétés du stand seront aussi contactées et, en cas d'intérêt, participeront financièrement à l'amortissement de cette somme.

9. Quelques personnes sont choisies dans la salle pour nous représenter à l'**assemblée cantonale** qui se déroulera à Chalais le 6 mars.

17. Clôture de l'Assemblée

Le président clôt l'assemblée à 2250 h. et la Sté offre une tournée générale.

Le Président :

H. Besse

Le Secrétaire :

J.-Ph. Christinat

Annexes :

Convocation à l'AG et ordre du jour
Contrôle des présences
Résumé des comptes 93 et budget 94
Rapport des vérificateurs des comptes
Rapport du Président
Règlement sur l'encouragement au tir de performance (projet refusé)